

Assemblée plénière du vendredi 16 octobre 2015

Motion déposée par le groupe Front de Gauche

Pour la sauvegarde et l'avenir de la SNCM

Elu rapporteur : Jean-Marc Coppola

Après plusieurs mois de procédures, le tribunal de commerce de Marseille examine des offres de reprise, toutes extrêmement douloureuses sur le plan social avec près de la moitié des salariés licenciés, et sans aucune garantie que ces offres ne finissent pas, elles aussi, par découper ou vendre par appartements la SNCM avec ses actifs navals, commerciaux et immobiliers, ses filiales, etc..., le tout estimé à plus de 250 M€.

Près de 3000 emplois sont en jeu.

Cette procédure a été lancée il y a 11 mois au nom de la concurrence libre et faussée, suite à une énième plainte de la compagnie Corsica Ferries, alors que cette dernière est subventionnée par l'argent public du contribuable français, pour plus de 200 M€.

Les risques majeurs d'une découpe future de la nouvelle compagnie restent donc entiers, alors qu'une solution de continuité est toujours possible et permettrait une reprise de la SNCM sur un périmètre industriel, tout aussi performant économiquement et plus large socialement, permettant ainsi de sauver plus d'emplois et d'éviter des licenciements secs.

Les salariés de la SNCM rejettent en l'état ces offres. Ils doivent être entendus sur leurs demandes de report de toute décision avant d'avoir bâti une véritable solution durable au service de l'emploi, de l'économie et de l'intérêt général.

Grâce à eux, la trésorerie est redevenue positive permettant la continuité de la SNCM, a minima plusieurs mois supplémentaires, soit largement le temps nécessaire pour que l'appel d'offres de la nouvelle DSP soit lancé et que toutes les garanties sociales, industrielles, juridiques et politiques leur soient apportées.

La SNCM a fait la démonstration de sa viabilité et représente un enjeu considérable sur le plan économique et social, industriel et environnemental, avec le futur renouvellement des navires alors que la COP 21 se profile, pour notre région avec le Port de Marseille, les lignes du Service Public de continuité territoriale entre Marseille, Toulon, Nice et la Corse, et avec les pays du Maghreb dans le cadre d'une politique de co-développement et de partenariat euro-méditerranéen.

En conséquence, les conseillers régionaux réunis en Assemblée Plénière le 16 octobre 2015 proposent :

D'engager les formalités nécessaires à la participation de la Région PACA à une offre de reprise de la SNCM auprès du Tribunal de commerce de Marseille aux côtés d'un opérateur industriel sérieux, dans le cadre d'une offre globale préservant l'unicité de la compagnie et portant sur le périmètre social et industriel le plus large possible entre PACA, Corse, et le Maghreb, dans un cadre économique viable.

Cette participation sera proposée aux candidats et au tribunal sous la forme d'une SEM dont l'actionnariat, aux côtés des salariés, serait majoritairement constitué par la Région PACA, la Collectivité Territoriale de Corse, si elle le souhaite, et d'autres collectivités qui pourraient être intéressées au devenir de la SNCM, tel que la Ville de Marseille et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Cette solution est la seule susceptible de préserver l'emploi et le service public. Elle implique que la réglementation découlant du pavillon premier registre français s'impose à tous les opérateurs maritimes candidats à la délégation de service public conformément à l'engagement du Président du Conseil Exécutif de la CTC.

Dans ce cadre, le gouvernement doit valider l'introduction de ce critère d'intérêt général dans le cahier des charges et le justifier auprès de la Commission européenne conformément aux prérogatives de la France et au respect des compétences de la CTC, autorité organisatrice de la desserte de continuité territoriale.

Les élus régionaux demande par conséquent au Tribunal de commerce de Marseille la prolongation du redressement judiciaire afin que cette offre de reprise, susceptible de garantir l'exécution du service public dans son périmètre économique et social le plus large, puisse être portée par la CTC et la Région PACA.

MOTION reçue à
La Direction du Secrétariat Général,
Des Affaires Juridiques et de la
Commande Publique
Le 13 octobre 2015
Heure 17h52